

# SÉANCE DU 22 AVRIL 2014

Convocations du 15 avril 2014.

L'An Deux Mil quatorze, le 22 avril, à 19 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, Maire.

**Etaient Présents** : Frédéric TIHI, Pascal BAUCHE, Brigitte MARITAUD-GRONGNET, Bertrand DURAND, David FERRAND, Sylvie GASSE, Christophe FREBOURG, Michel DIDION.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents** : Amélie ALEXANDRE (excusée), Emmanuel COTREBIL, Stéphane CAVELAN (excusé).

**Secrétaire de séance** : Michel DIDION

Lecture du procès verbal de la séance précédente.

## **SUBVENTION CCAS (DÉLIBÉRATION 2014/34)**

Le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 1 500 € au C.C.A.S. de Bois l'Evêque. Dépense inscrite à l'article 657362 du budget primitif 2014.

## **FISCALITÉ LOCALE : TAUX DES 4 TAXES LOCALES (DÉLIBÉRATION 2014/35)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des quatre taxes locales pour l'année 2014 :

- |                       |         |                      |         |
|-----------------------|---------|----------------------|---------|
| - Taxe d'habitation : | 17,21 % | - foncier non bâti : | 35,05 % |
| - Foncier bâti :      | 21,02 % | - C.F.E. :           | 22,27 % |

## **PROGRAMME DE TRAVAUX INSCRITS SUR L'ANNÉE**

Les travaux de renforcement de réseaux « champs st martin » actuellement en cours sont prévus au budget primitif 2014 pour un montant total à la charge de la commune de 26 514,00 €.

Le conseil municipal a décidé de ne pas acquérir d'un broyeur de végétaux cette année. Cette année, un essai va être effectué avec une location d'un broyeur à la journée. Des permanences vont être effectuées par Christian. L'organisation reste à définir.

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013 (DÉLIBÉRATION 2014/36)**

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. TIHI Frédéric, Maire, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 le 11 mars 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de **79 239,39 €**

<i>Pour mémoire</i> <b>Prévisions budgétaires</b>	
Virement à la section d'investissement C/ 023 .....	35 314,00
<b>* Solde d'exécution d'investissement</b>	
Déficit d'investissement de clôture (001) <b>A</b>	56 667,27 €
Restes à Réaliser Investissement - Recettes ..... <b>B</b>	41 780,00 €
- Dépenses... <b>C</b>	<u>7 820,67 €</u>
<b>Besoin de financement</b> <b>A + B - C</b>	22 707,94 €
<p>* <i>Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;</i></li> <li>- <i>un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.</i></li> </ul>	

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

#### **AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT**

En priorité

► à la couverture du besoin de financement C/ 1068 ..... 22 708,00 €  
*(Titre de Recettes à émettre)*

Pour le solde

► à l'excédent de fonctionnement reporté C/ 002 ..... 56 531,39 €  
*(Titre de Recettes à émettre)*

#### **BUDGET PRIMITIF 2014 (DÉLIBÉRATION 2014/37)**

Le budget présenté par Monsieur le Maire, Frédéric TIHI, est adopté à l'unanimité à 307 983,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement, et à 144 211,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

#### **BULLETIN MUNICIPAL : TARIF ANNONCEURS 2013 et 2014 (DÉLIBÉRATION 2014/38)**

Afin de neutraliser les frais d'impression du bulletin municipal, le Conseil Municipal décide de fixer à 100,00 euros les encarts publicitaires des annonceurs souhaitant paraître dans ce journal local pour l'édition 2013 et 2014.

La recette est inscrite à l'article 7088 du budget primitif 2014.

#### **CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ (DÉLIBÉRATION 2014/39)**

Le Conseil Municipal :

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions,
- Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de service extérieurs de l'état,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection de documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Brigitte LE VAN CANH.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.
- Que cette indemnité prend effet à partir de l'exercice 2014.

La dépense est inscrite à l'article 6225 du budget.

### **QUESTIONS DIVERSES : LES SUJETS SUIVANTS ONT ETE EVOQUES :**

Le conseil municipal décide qu'à la prochaine réunion il sera évoqué la mise en place d'un échéancier des annonces faites dans le programme de la campagne municipale

#### Vente d'herbe

La commune possède une parcelle de terrain d'une contenance de 1Ha 96a 53ca issue du terrain communal dont un contrat de vente d'herbe était à ce jour conclu avec Monsieur Dominique DOUBLET. Celui-ci a décidé de ne pas renouveler ce contrat pour l'année 2014. La commune recherche donc une personne intéressé par cette parcelle à faucher et enlever ou à faire pâturer selon le règlement du contrat qui sera signer avec la Mairie. Si possible la proposition sera faite en priorité à un exploitant de la commune sinon des communes aux alentours. Le tarif sera déterminé lors du prochain conseil municipal.

#### ASDB

Concernant l'avenir de l'association ASDB suite aux départs de plusieurs bénévoles une réunion est prévu le lundi 5 mai 2014 à 20h00 à Bois d'Ennebourg.

#### Réhabilitation du Calvaire

Christophe FREBOURG a réaliser un plan du nouveau calvaire qu'il va réaliser pour la commune. Celui-ci a été proposé et validé par Mme MONNIER au nom des services religieux.

#### Concours villages et maisons fleuries

Le conseil municipal a décidé de présenter à nouveau pour 2014 la commune de bois l'évêque et ses habitants au concours des villages fleuris et des maisons fleuries du département de la seine maritime. Date limite de dépôt des inscriptions avant le 15 mai 2014. La commission des villages/maisons fleuries va se réunir prochainement pour mettre en place un concours interne à la commune.

#### Conseil municipal des jeunes

La commission jeunesse, éducation, petite enfance et adolescence va se réunir le lundi 5 mai à 19h pour effectuer un montage du cahier des charges de ce nouveau conseil. Il va déterminer les règles et faire une mise au point de ce projet. Une note d'information sera distribuée dans les boites aux lettres pour sensibiliser les jeunes et les motiver à s'inscrire.

La séance est levée à 21 h 30 mn.